



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Mali

Question écrite n° 31933

## Texte de la question

M. Avi Assouly interroge M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé du développement, sur la création d'un site internet pour présenter les projets de développement financés par la France au Mali et leur calendrier de réalisation. Ce site doit permettre un suivi citoyen en offrant à chacun la possibilité d'alerter face au retard ou à l'absence de réalisation d'un projet financé. Il était question de parvenir à associer nos partenaires bailleurs pour que ce dispositif soit étendu. Il souhaiterait donc savoir quel est l'état d'avancement de ce projet et si le ministère est parvenu à rallier nos partenaires à cette initiative heureuse.

## Texte de la réponse

Lors de la conférence des donateurs pour le développement du Mali qui s'est tenue à Bruxelles, le 15 mai 2013, la France, par la voix du Président de la République, a tenu à marquer un soutien fort aux priorités de développement du Gouvernement malien, inscrites dans le Plan pour la relance durable du Mali 2013-2014. L'aide bilatérale de la France au Mali s'élèvera à 280 millions d'euros sur la période, faisant de notre pays un des premiers bailleurs bilatéraux. La France mobilise ainsi l'ensemble de ses instruments (aide humanitaire, aide budgétaire, aide-projet, assistance technique) pour obtenir des progrès concrets sur le terrain. Dans le cadre d'un plan d'aide d'urgence visant à répondre aux besoins les plus pressants, la France mobilise d'ores et déjà 10 millions d'euros en crédits de sortie de crise et en aide humanitaire. L'Agence française de développement (AFD) relance un portefeuille de projets pour un montant d'environ 210 millions d'euros qui prendra en compte le contexte de sortie de crise et les priorités géographiques et sectorielles fixées par les autorités maliennes. Par ailleurs, une aide budgétaire de 15 millions d'euros a été instruite pour 2013. La France s'engage activement pour la mise en place de mécanismes de suivi au niveau local et international afin de s'assurer de la bonne utilisation des fonds mobilisés. L'emploi de l'aide française, en particulier, sera rendu davantage transparent par des publications internet accessibles à tous. Elles permettront de connaître les avancées des projets financés et mis en oeuvre par l'ambassade de France et l'Agence française de développement. Une liste de tous les projets dont le montant est supérieur à 100 000 euros a, d'ores et déjà, été publiée sur le site internet de l'ambassade de France au Mali ; et la France mettra prochainement en ligne un site internet dédié afin de donner accès à des informations plus détaillées sur les projets, leur montant, leur géolocalisation, leur durée et leur avancement. Ce site internet permettra également de recueillir les commentaires des usagers qui pourront ainsi alerter par messagerie électronique ou par téléphone mobile des retards constatés dans la réalisation d'un projet financé ; en effet, le site sera accessible depuis les terminaux mobiles qui sont le principal moyen d'accès à internet, au Mali. La France plaide localement et au niveau international pour associer nos partenaires bailleurs de fonds à cette initiative, mais la mise en oeuvre de tels dispositifs demeurera de la responsabilité de chaque acteur.

## Données clés

**Auteur :** [M. Avi Assouly](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 31933

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : Développement

**Ministère attributaire** : Développement

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [9 juillet 2013](#), page 7074

**Réponse publiée au JO le** : [6 août 2013](#), page 8453